



MÉDAC

MOUVEMENT D'ÉDUCATION ET DE DÉFENSE DES ACTIONNAIRES



Lettre aux membres — Un outil pour servir — Printemps 2014

RAPPORT ANNUEL 2013

Le MÉDAC ajoute des cordes à son arc



Saputo



RONA

Résilience, courage et action



par Daniel Thouin, président

Défenses des droits — L'année passée, le MÉDAC a participé à toutes les assemblées annuelles des sociétés qui avaient fait l'objet de propositions d'actionnaires. Cette présence a nécessité une grande disponibilité et une débrouillardise exceptionnelle

pour suivre les 17 sociétés qui faisaient partie de notre portefeuille. Vous avez eu l'occasion de prendre connaissance des propositions faites aux banques et aux sociétés dans les bulletins d'automne et d'hiver 2013. Ces propositions entraînent chaque fois un dialogue qui nous permet d'évaluer l'avancement de nos propositions avec les sociétés visées et parfois le retrait de certaines propositions avec mention expresse de notre accord à ce retrait.

Nous avons également participé à des consultations des autorités réglementaires (AMF et OCRCVM) sur les frais de suivi chargés par les organismes de placements collectifs pour rémunérer les conseillers financiers et produit des communiqués de presse dénonçant la rémunération de ces derniers.

Le MÉDAC participe à un recours collectif autorisé par la Cour supérieure du Québec contre Manuvie à titre de représentant des investisseurs. Nous avons mis des énergies à préparer l'audition sur le fond du dossier.

Votre conseil a mis en place une politique d'achat de participation dans de nouvelles sociétés dont la valeur stratégique était jugée importante pour le Québec. Ainsi notre portefeuille a été rééquilibré et six nouvelles entreprises se sont ajoutées aux 17 déjà acquises. Cette politique d'achat s'est accompagnée d'une révision de notre position concernant l'utilisation des actions à vote multiple par les sociétés cotées en bourse.

Pour faire connaître nos propositions nous avons été présents à diverses entrevues à la télévision et dans les journaux : Ristournes Desjardins, Propositions RBC, Protection des épargnes...

Éducation, formation et information — Nous avons poursuivi le programme Passeport MÉDAC et 75 nouveaux membres ont adhéré à l'association à la suite de cette formation, et ce, malgré une augmentation des frais d'inscription qui ont presque doublé. La reconnaissance du cours par le barreau du Québec n'est pas étrangère à cette performance. Trois ateliers ont aussi été organisés et ils ont été suivis par une cinquantaine de membres actifs. Cette activité sera reprise aussi cette année.

Plusieurs communiqués de presse ont été produits : sur la défense du français dans la production de prospectus pour les nouvelles émissions sur le marché de l'épargne

des Québécois, à propos de la demande d'un moratoire sur les changements de rémunération des CF en pleine période de consultation par les autorités réglementaires sur ce sujet, un article sur le vote consultatif (*Say on Pay*), le poids du vote des actionnaires subalternes et la défense de la commission des valeurs mobilières québécoise, Holà sur les options d'achat d'action, Serrer la vis aux patrons, MÉDAC cible SNC-Lavalin et RONA...

Trois bulletins format papier ont été distribués aux membres et en début d'année 2014 nous avons mis en place une infolettre mensuelle qui traite de sujets d'actualité et des actions réalisées au cours de la période.

Enfin dans cette rubrique nous devons signaler toutes les demandes d'information très diverse que les membres adressent directement à notre secrétariat.

Intendance et gouvernance — Nous avons procédé à la mise en place d'un nouveau plan et d'un système comptable, nous avons aussi conclu une entente de suivi avec une firme de comptabilité pour réaliser le travail ;

Malgré une diminution importante de nos revenus, au cours de deux dernières années, nous avons quand même réalisé des surplus budgétaires qui ont permis au MÉDAC de doubler son actif net et de maintenir ses activités ; deux projets ont été soumis au FDSG de l'AMF avec des résultats négatifs,

Nous avons aussi recruté et initié 6 nouveaux membres au sein du conseil d'administration et créer la catégorie de conseiller spécial du conseil, afin de favoriser la relève et le transfert d'expertise ;

En plus de tenir une journée d'orientation stratégique, le conseil d'administration s'est réuni six fois au cours de l'année 2013 ;

Conclusion — L'année 2013 en fut une de transition et de résilience, mais certainement pas de découragement et d'inaction. Nous avons réussi à maintenir un secrétariat fonctionnel avec un seul salarié à plein temps et une équipe de contractuels à temps partiel. De nouvelles ressources se sont jointes à l'équipe de base et les membres du conseil d'administration ont contribué par leurs réseaux et leurs conseils à soutenir l'association dans sa vision pour plus d'autonomie et un élargissement de son recrutement.

Je suis très reconnaissant de l'appui que j'ai obtenu pour la réalisation de mon mandat à la présidence.

Avec la contribution inespérée de l'AMF d'un montant de 100 000 \$ annoncés récemment et une subvention de 5 000 \$ du ministre des Finances pour réaliser ce virage, nous sommes certains que le MÉDAC a encore de longues années devant lui et vous serez invités à contribuer à cette continuité.

Assemblées annuelles des banques

	Options d'achat	Impôts OCDE	Rotation auditeurs	Suivi sur le vote consultatif	Abstention administrateurs	Régimes de retraite
Royale	4,13	2,51	3,11	3,69	3,50	—
Toronto	4,30	1,70		—		2,70
Nouvelle-Écosse	4,92	2,27		3,68	—	3,81
Montréal	4,21	1,80	3,62	4,80		3,18
Impériale	2,81	1,26		1,65	2,36	1,82
Nationale	4,96			2,14	3,31	—
Laurentienne			0,76	—		—
Cogeco	0,31		0,18	Implanté en 2014.	Pas de vote.	
Metro	5,08			1,77		

— : proposition retirée

Chaque année, le MÉDAC fait la tournée des assemblées annuelles des actionnaires (AAA) des 7 grandes banques canadiennes pour aller y défendre les propositions qu'il leur soumet. Le tableau ci-dessus dresse le bilan, en pourcentage, des résultats obtenus en appui à ces propositions en 2014 (voir les deux derniers numéros de la lettre du MÉDAC ou encore le site web pour en lire le texte). Les résultats de Cogeco et Metro figurent également au tableau, étant donné le fait que leurs AAA ont déjà

eu lieu au moment d'écrire ces lignes. Il est à remarquer que Cogeco a implanté, à l'instar des banques en 2009, la tenue d'un vote (consultatif) des actionnaires sur la politique de rémunération de la société. Le MÉDAC, satisfait de cet acquis, a accepté de retirer la proposition qu'il avait faite à cet effet. Aussi, toujours chez Cogeco, la proposition qui portait sur le fort taux d'abstention lors de l'élection de certains administrateurs en 2013 a été traitée comme demande d'information. La proposition n'a pas été retirée mais elle n'a pas donné lieu à un vote, à la satisfaction du MÉDAC, encore une fois.

Le MÉDAC ajoute des cordes à son arc

Le MÉDAC a très récemment procédé à la restructuration de son portefeuille d'actions. La détention de ces actions lui permet de rompre le monde financier aux bonnes pratiques de saine gouvernance d'entreprise ainsi qu'aux comportements propres à cultiver la démocratie actionnariale. Ainsi, le MÉDAC a ajouté 6 titres à son portefeuille.

Les principes suivants ont présidé aux choix du MÉDAC :

- relever le défi démocratique de la bonne gouvernance (gouvernance*) des entreprises;
- maximiser l'impact des efforts déployés — cibler les entreprises dont l'exemple est susceptible d'être imité dans leurs secteurs respectifs;
- contrer la menace de prise de contrôle étrangère — inspiré entre autres des conclusions du rapport du Groupe de travail sur la protection des entreprises québécoises, le Rapport Séguin;
- conserver, pour chaque société, le nombre d'actions qui permet de faire des propositions d'actionnaires;
- prioriser les sociétés dont le siège social est

situé au Québec;

- favoriser les sociétés susceptibles de susciter l'intérêt des membres du MÉDAC quant aux efforts de suivi;
- approche sectorielle : alimentation, industrie, service, etc.

Les sociétés suivantes ont été ajoutées à la liste des cibles du MÉDAC :

- SNC-Lavalin (SNC);
- Rona (RON);
- Cascades (CAS);
- CGI (GIB.A);
- Transat (TRZ.B);
- Saputo (SAP).

Par ailleurs, le MÉDAC demeure toujours actionnaire de la RBC (RY), la TD (TD), la Scotia (BNS), BMO (BMO), la CIBC (CM), la Laurentienne (LB), Cogeco (CGO), Metro (MRU), Bombardier (BBD.B), l'Industrielle Alliance (IAG), Jean Coutu (PJC.A), BCE (BCE), Power Corporation (POW), Québecor (QBR.B) et puis Couche-Tard (ATD.B).

MOUVEMENT D'ÉDUCATION ET DE DÉFENSE DES ACTIONNAIRES (MÉDAC)

RAPPORT FINANCIER

31 DÉCEMBRE 2013

MAZARS HAREL DROUIN, S.É.N.C.R.L.

215, RUE SAINT-JACQUES - BUREAU 1200 - MONTRÉAL - QUÉBEC - CANADA - H2Y 1M6
TÉLÉPHONE : 514 845 9253 - TÉLÉCOPIEUR : 514 845 3859 - contact@mazars.ca - www.mazars.ca

COMPTABLES PROFESSIONNELS AGRÉÉS

Praxity
MEMBER
GLOBAL ALLIANCE OF
INDEPENDENT FIRMS

MOUVEMENT D'ÉDUCATION ET DE DÉFENSE DES ACTIONNAIRES (MÉDAC)

**RAPPORT FINANCIER
31 DÉCEMBRE 2013**

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

1 - 2

ÉTATS FINANCIERS

Résultats	3
Bilan	4
Évolution de l'actif net	5
Flux de trésorerie	6
Notes complémentaires	7 - 9
Renseignements complémentaires	10

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres du
MOUVEMENT D'ÉDUCATION ET DE DÉFENSE DES ACTIONNAIRES (MÉDAC)

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du **MOUVEMENT D'ÉDUCATION ET DE DÉFENSE DES ACTIONNAIRES (MÉDAC)**, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2013, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

MAZARS HAREL DROUIN, S.E.N.C.R.L.

215, RUE SAINT-JACQUES - BUREAU 1200 - MONTRÉAL - QUÉBEC - CANADA - H2Y 1M6
TÉLÉPHONE : 514 845 9253 - TÉLÉCOPIEUR : 514 845 3859 - contact@mazars.ca - www.mazars.ca

COMPTABLES PROFESSIONNELS AGRÉÉS

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du **MOUVEMENT D'ÉDUCATION ET DE DÉFENSE DES ACTIONNAIRES (MÉDAC)** au 31 décembre 2013, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Mazars Havel Brown, S.E.N.C.R.L.¹

Montréal, le 16 avril 2014

1. CPA auditrice, CA, permis de comptabilité publique n° A108185

MOUVEMENT D'ÉDUCATION ET DE DÉFENSE DES ACTIONNAIRES (MÉDAC)**RÉSULTATS****EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2013**

	2013	2012
PRODUITS		
Contributions financières	90 352 \$	105 350 \$
Participations des membres	53 571	111 088
Variation de la plus-value non matérialisée sur placements	22 034	7 429
Intérêts et dividendes	3 386	6 105
	169 343	229 972
CHARGES		
Salaires et charges sociales	58 984	55 147
Honoraires et frais de formation	31 831	41 177
Frais de défense des droits	23 340	11 784
Frais de bulletins, communiqués et site web	10 642	9 565
Honoraires services administratifs	10 627	9 600
Honoraires professionnels	6 379	5 464
Télécommunications	6 225	6 389
Frais de réunion	6 151	2 752
Loyer	6 120	5 832
Assurances	3 417	3 416
Frais de bureau	3 092	3 857
Intérêts et frais bancaires	1 974	2 037
Amortissement des immobilisations corporelles	505	350
	169 287	157 370
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	56 \$	72 602 \$

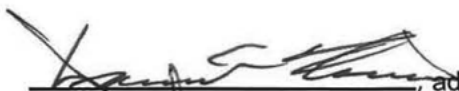
Les renseignements complémentaires font partie des états financiers.

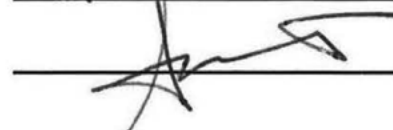
MOUVEMENT D'ÉDUCATION ET DE DÉFENSE DES ACTIONNAIRES (MÉDAC)

BILAN

31 DÉCEMBRE 2013

	2013	2012
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	55 522 \$	40 758 \$
Dépôt à terme, 0,65 %	15 446	30 163
Débiteurs (note 3)	1 062	29 662
Frais payés d'avance	1 083	1 083
	73 113	101 666
PLACEMENTS (note 4)	110 283	88 249
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 5)	2 324	1 217
	185 720 \$	191 132 \$
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Comptes fournisseurs et frais courus	10 128 \$	14 767 \$
Participations des membres perçues d'avance	17 285	18 114
	27 413	32 881
ACTIF NET		
INVESTIS EN IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 324	1 217
NON AFFECTÉ	155 983	157 034
	158 307	158 251
	185 720 \$	191 132 \$

 administrateur

 administrateur

MOUVEMENT D'ÉDUCATION ET DE DÉFENSE DES ACTIONNAIRES (MÉDAC)
**ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET
EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2013**

	Investis en immobi- lisations corporelles	Non affectés	2013 Total	2012 Total
SOLDE AU DÉBUT	1 217 \$	157 034 \$	158 251 \$	85 649 \$
Excédent des produits sur les charges	(505)	561	56	72 602
Acquisition d'immobilisations corporelles	1 612	(1 612)	-	-
SOLDE À LA FIN	2 324 \$	155 983 \$	158 307 \$	158 251 \$

MOUVEMENT D'ÉDUCATION ET DE DÉFENSE DES ACTIONNAIRES (MÉDAC)
FLUX DE TRÉSORERIE
EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2013

	2013	2012
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits sur les charges	56 \$	72 602 \$
Variation de la plus-value non matérialisée sur les placements	(22 034)	(7 429)
Amortissement des immobilisations corporelles	505	350
	(21 473)	65 523
Variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement	23 132	(10 323)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	1 659	55 200
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition de dépôts à terme	(283)	(15 146)
Encaissement de dépôts à terme	15 000	-
Acquisition d'immobilisations corporelles	(1 612)	-
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	13 105	(15 146)
AUGMENTATION DE L'ENCAISSE	14 764	40 054
ENCAISSE AU DÉBUT	40 758	704
ENCAISSE À LA FIN	55 522 \$	40 758 \$

MOUVEMENT D'ÉDUCATION ET DE DÉFENSE DES ACTIONNAIRES (MÉDAC)

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 DÉCEMBRE 2013

1. IDENTIFICATION ET SECTEUR D'ACTIVITÉ

L'organisme, constitué en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies du Québec, est exempté d'impôt et a pour mission de défendre les intérêts des épargnants et investisseurs québécois. Les activités de l'organisme sont l'éducation et la défense des droits des actionnaires.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été dressés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif de la Partie III du Manuel des comptables professionnels agréés du Canada (« Manuel de CPA Canada ») – Comptabilité et comprennent les principales méthodes comptables suivantes :

Constatation des produits

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir, si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable.

Les revenus de placements non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont gagnés.

Les cotisations sont constatées à titre de produits dans l'exercice auquel elles se rapportent.

Les inscriptions aux cours sont constatées à titre de produits lorsque les cours ont lieu.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective selon la méthode du solde décroissant, aux taux suivants :

Mobilier de bureau	20 %
Matériel informatique	25 %

MOUVEMENT D'ÉDUCATION ET DE DÉFENSE DES ACTIONNAIRES (MÉDAC)**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS****31 DÉCEMBRE 2013**

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)**Instruments financiers***Évaluation des instruments financiers*

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations qui ne sont pas conclues dans des conditions de concurrence normale.

Il évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif, qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de juste valeur sont comptabilisées dans les résultats.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse, des dépôts à terme et des débiteurs.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des comptes fournisseurs.

Les actifs financiers de l'organisme évalués à la juste valeur se composent des actions de sociétés canadiennes cotées en Bourse

Dépréciation

Les actifs financiers évalués au coût sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications d'une possible dépréciation. L'organisme détermine s'il y a eu un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs de l'actif financier. Si c'est le cas, il réduit la valeur comptable de l'actif à la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus de l'actif ou au prix qu'il pourrait obtenir de la vente de l'actif à la date de clôture selon le plus élevé des deux montants. Le montant de réduction de valeur est comptabilisé aux résultats. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, sans être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée aux résultats.

Coûts de transaction

L'organisme comptabilise ses coûts de transaction aux résultats de l'exercice où ils sont engagés. Cependant, les coûts de transaction relatifs à des instruments financiers évalués ultérieurement au coût après amortissement sont présentés en réduction de la valeur comptable de l'actif ou du passif financier et comptabilisés aux résultats sur la durée de l'instrument en vertu de la méthode du taux d'intérêt effectif.

MOUVEMENT D'ÉDUCATION ET DE DÉFENSE DES ACTIONNAIRES (MÉDAC)

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 DÉCEMBRE 2013

3. DÉBITEURS

	2013	2012
Contributions à recevoir	352 \$	27 500 \$
Cotisations à recevoir	-	1 665
Intérêts et dividendes à recevoir	710	497
	1 062 \$	29 662 \$

4. PLACEMENTS

	2013	2012
Actions de sociétés canadiennes cotées en Bourse	110 283 \$	88 249 \$

5. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2013		2012	
	COÛT	AMORTISSEMENT CUMULÉ	VALEUR NETTE	VALEUR NETTE
Mobilier de bureau	286 \$	270 \$	16 \$	20 \$
Matériel informatique	15 463	13 155	2 308	1 197
	15 749 \$	13 425 \$	2 324 \$	1 217 \$

6. ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

Les engagements pris par l'organisme en vertu de baux totalisent 6 426 \$ et les versements à effectuer au cours du prochain exercice seront de 6 426 \$.

7. POLITIQUE DE GESTION DES RISQUES FINANCIERS

Risque de marché

L'organisme, par le biais de ses instruments financiers, est exposé au risque de marché. Le risque de marché associé aux placements est atténué par le fait que ces actifs sont investis dans des actions de grandes sociétés canadiennes pour lesquelles le risque associé est considéré faible. En effet, l'objectif premier d'investissement dans ces placements est de réaliser la mission de l'organisme, à savoir représenter ses membres et leur donner une voix aux assemblées des actionnaires de sociétés publiques.

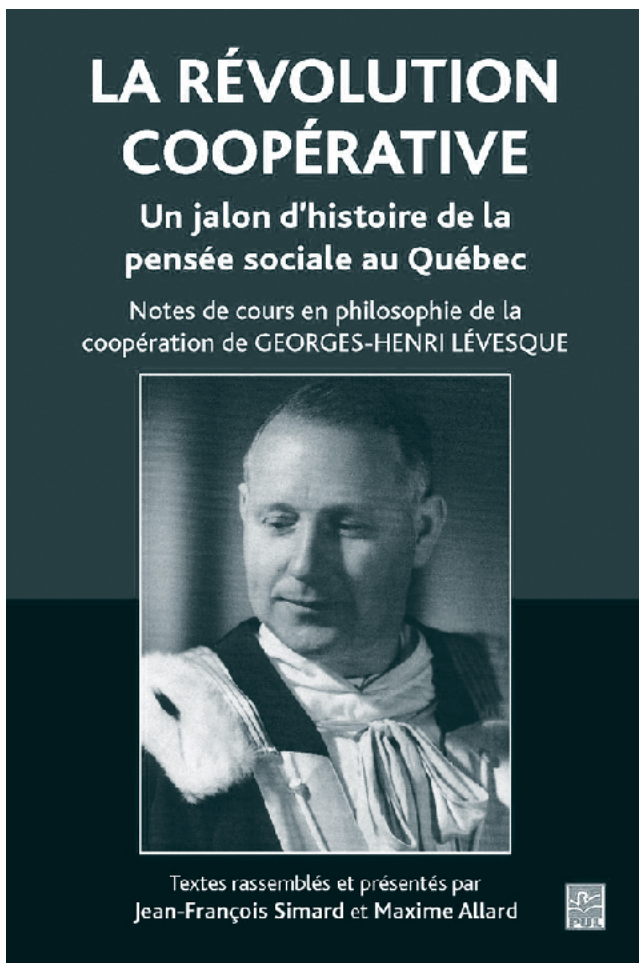
8. CHIFFRES DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT

Certains chiffres de l'exercice 2012 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice 2013.

MOUVEMENT D'ÉDUCATION ET DE DÉFENSE DES ACTIONNAIRES (MÉDAC)
RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2013

	2013	2012
CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES		
Autorité des marchés financiers	25 000 \$	25 000 \$
CDPQ	25 000	25 000
Fonds de solidarité des travailleurs du Québec	25 000	25 000
Mouvement Desjardins	15 000	15 000
Ville de Montréal	352	350
Ministre des finances	-	15 000
	90 352 \$	105 350 \$
PARTICIPATIONS DES MEMBRES		
Cotisations nettes	39 255 \$	47 913 \$
Inscriptions aux cours	12 010	11 700
Dons	2 306	51 475
	53 571 \$	111 088 \$

L'éducation au savoir-être pour mobilis



Jean François Simard et Maxime Allard
La révolution coopérative, PUL 2013.

Deux chercheurs de l'Université Laval présentent et commentent dans une nouvelle publication les notes de cours sur la philosophie coopérative telles que conçues par le professeur émérite et fondateur de l'École des Sciences sociales de l'Université Laval, le Père Georges-Henri Lévesque, de 1938 à 1940 et telles que conservées dans ses archives. Il s'agit des notes de dix cours – 200 pages – telles qu'elles ont été écrites et rassemblées par ces deux chercheurs malgré la limite, comme ils le disent eux-mêmes, que cela implique au niveau de la clarté du texte. Le style est celui du langage parlé. Les annonces des parties divisant la série de cours ne sont pas toujours suivies avec rigueur, les calculs présentés ne sont pas toujours exacts et la syntaxe de certaines phrases est parfois déficiente. On pourrait s'en inquiéter, mais à mon avis, cette authenticité est heureuse. Elle nous révèle le Père Lévesque tel qu'il était et accentue l'importance historique de ces notes. Par la franchise du langage et la générosité de l'enseignement, par une vision associationniste des populations et par la création de l'École des Sciences sociales, Économiques et

Politiques, le Père Lévesque ouvrait un jalon nouveau de l'histoire sociale du Québec, ce qu'annonce d'ailleurs la page couverture de cet essai, en sous-titre de l'annonce d'une Révolution coopérative.

Oui, il s'agissait d'une révolution. Alors que les maisons d'enseignement, y compris les universités ignoraient l'enseignement des spécificités des coopératives, le Père Lévesque crée à l'Université Laval une nouvelle École dont l'une des principales préoccupations dans l'élaboration de son programme est de centrer son enseignement économico-social sur les principes de la Coopération. Une révolution enrichie par le souci de la mobilisation des connaissances. Il remplace l'École des sciences sociales déjà existante par une École des sciences sociales, Politiques et Économiques, soucieux de former non pas des gestionnaires d'entreprises instruits uniquement à la maximisation de la production, de la consommation et des profits au profit des actionnaires ou des propriétaires d'entreprises, mais plutôt des gestionnaires préoccupés par une organisation sociale qui tiennent compte des finalités de la vie et se préoccupent du bien commun.

Voilà une première révolution. Elle en emporte une deuxième. En présentant son École, le Père Lévesque rappelle que « les expériences déjà réalisées et grâce à ses principes intrinsèques, la formule coopérative ne se présente-t-elle pas actuellement comme la plus apte à nous tirer des décombres d'un capitalisme vicié comme à nous préserver des pseudo-réformes d'un socialisme révolutionnaire ? Ramener la prospérité dans les classes populaires, distribuer équitablement les bénéfices, substituer à l'âpreté de la concurrence effrénée la bienveillance de la collaboration, concilier les intérêts personnels les légitimes intérêts avec les nécessaires exigences du bien commun, stimuler chez nos compatriotes le sens de la responsabilité individuelle, apprendre à nos gens la puissance de la solidarité et faire d'eux les propres agents de leur libération économique, les entraîner à l'union, à la justice et à la charité : autant de bienfaits que nous pouvons, que nous devons demander au Coopératisme. »

Cette école refuse de se réfugier dans le seul enseignement du savoir-faire. Elle propose aussi de mettre l'accent sur le savoir-être. Elle propose – en termes d'aujourd'hui – d'enseigner les valeurs civiles de la société de l'avenir et de former des coopérateurs. Le Père Lévesque avait compris qu'on ne pouvait créer des démocraties sans démocrates, ni de coopératives sans coopérateurs.

Voilà certes une deuxième révolution. Suivie d'une troisième. Celle de présenter les coopératives comme étant les entreprises d'un système socioéconomique (le coopératisme) protégeant les populations des excès du capita-

ser les connaissances

lisme. Il écrit : « D'après les expériences déjà réalisées et grâce à ses principes intrinsèques, la formule coopérative ne se présente-t-elle pas comme la plus apte à nous tirer des décombres d'un capitalisme vicié comme à nous préserver des pseudo-réformes d'un socialisme révolutionnaire ? »

Ce militantisme universitaire était certes révolutionnaire !

Au point de susciter certains débats entre universitaires. À l'Université de Montréal, le professeur émérite François Albert Angers était d'avis que les coopératives n'étaient que des entreprises qui se révélaient sous la forme d'une action vécue, réglée par des hommes pratiques désireux de régler les problèmes du jour. À son avis, il s'agissait d'initiatives locales et diverses et non pas d'un système. En conséquence, il n'y avait pas lieu d'utiliser le mot coopératisme. À ce sujet, il écrit :

« Il y a une distinction fondamentale dans le vocabulaire entre les mots en ion et les mots en isme. Les premiers sont les mots d'action qui désignent une réalité spontanément de la vie ; tandis que les seconds sont des désignations de systèmes, généralement conçus par des penseurs pour ensuite être appliqués à la réalité, au besoin pour la transformer. »

Or, les textes de ses cours démontrent clairement que le Père Lévesque se situait dans le camp des gens d'action qui ne désirent pas simplement régler les problèmes du jour, mais qui veulent transformer la société. Pas étonnant alors qu'il ait décidé de créer le Conseil Supérieur de la Coopération. Constatant une certaine carence d'homogénéité dans l'enseignement et de collaboration entre les différents secteurs, il décide de créer une superstructure qui constituerait un lieu de rencontre, un instrument d'harmonisation et d'éclairage mutuel, en même temps qu'un moteur capable de stimuler les coopératives et de les inciter à de nouvelles créations.

Pour ceux qui cherchent des pistes de solutions aux inquiétudes et indignations généralisées du monde contemporain, cet ouvrage de Jean-François Simard et Maxime Alard mérite lecture et référence. Ce jalon de l'histoire du Québec et ces révolutions de la coopération ont mené à la grande Révolution tranquille. Ce rappel historique nous permet de croire en la possibilité d'un éventuel retour aux valeurs humaines de liberté, d'égalité et de fraternité – pourvu que le monde de l'éducation – et les médias – se convaincront de l'importance d'une éducation au savoir-être continue et à une efficace mobilisation des connaissances.



par M. Claude Béland
Ancien président du MÉDAC

Revue de presse

Extraits choisis

« *Berkshire Hathaway* n'est décidément pas une entreprise comme les autres. Une nouvelle fois, la *holding* du célèbre investisseur américain Warren Buffett se distingue par des pratiques de gouvernance qui détonnent par rapport à celles de groupes de taille similaire. [...] Sur la rémunération du conseil, M. Buffett a toute une théorie. Il estime que des administrateurs trop grassement payés ont tendance à se montrer moins vigilants sur la conduite de l'entreprise qu'ils sont censés superviser. Critiquer la stratégie, jouer les empêcheurs de tourner en rond, c'est prendre le risque de ne plus faire partie du club au terme de son mandat et ainsi renoncer à de confortables avantages. À regarder le fonctionnement d'un certain nombre de conseils, on ne peut pas lui donner totalement tort. »

Stéphane Lauer, Chez Warren Buffett, le dividende ne passera pas, *Le Monde*, le 18 mars 2014

« Nous, on demeure sur notre position de départ, qui veut qu'un conseil d'administration devrait pouvoir faire face à une offre hostile et ne pas être contraint à attendre le passage du temps pour que les mesures défensives soient levées. [...] On essaie de trouver une façon de rapprocher les parties. Le ministre [...] essaie lui aussi de son côté avec ses homologues des autres provinces. »

Louis Morisset, président de l'Autorité des marchés financiers, cité par François Desjardins, Conseils d'administration : l'Ontario s'entête, estime le patron de l'AMF, *Le Devoir*, le 18 mars 2014

« Leurs salaires ont augmenté de 24 % en moyenne par rapport à 2012. Problème, cette hausse n'est pas proportionnelle avec le chiffre d'affaires, ni même avec les bénéfices (le résultat net). [Tant] s'en faut dans certains cas. »

Mathilde Damgé, Banques : le salaire des patrons évolue parfois... en sens inverse aux résultats, *Le Monde*, le 17 avril 2014

« La rémunération totale des six plus hauts dirigeants de la Caisse de dépôt et placement du Québec (CDPQ) a bondi de plus de 22 % ou de 1,3 M\$ pour atteindre 7,1 M\$ pour l'exercice 2013. »

La Presse canadienne, Caisse de dépôt : la rémunération de Michael Sabia en hausse de 9,6 %, Finance et investissement, le 17 avril 2014

Du pain sur la planche : deux mémoires du MÉDAC au nom des actionnaires

Le MÉDAC prépare un mémoire répondant à l'appel de commentaires lancé par Industrie Canada dans le cadre de sa Consultation sur la Loi canadienne sur les sociétés par actions (LCSA). Un objectif de la consultation est de vérifier si la LCSA inspire encore la confiance des investisseurs. Le deuxième mémoire répond à un appel de commentaires des Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM) au sujet du caractère obligatoire ou non d'une méthode proposée de classification du risque que les gestionnaires d'organismes de placement collectif (OPC) « devront » utiliser dans l'aperçu du fonds.

Mémoire à Industrie Canada

Les grands thèmes abordés seront les règles sur la divulgation de la rémunération des cadres, celles sur les droits de vote et de participation des actionnaires, celles sur la détention, le transfert d'actions et les transactions d'initiés, ainsi que sur la constitution en société d'entreprises socialement responsables.

Sans oublier la diversité des membres des conseils d'administration et équipes de gestion, la prévention de la corruption par la législation sur la gouvernance, la transparence sur la propriété, les règles sur les offres d'achat, les dispositions pour restructurer les insolubles, ainsi que la responsabilité sociale.

Concrètement, le MÉDAC se prononcera pour les votes consultatifs sur la rémunération des cadres auprès des actionnaires lors des assemblées. Et ce, à l'unisson avec d'autres témoins ayant comparu devant le comité permanent qui a recommandé à Industrie Canada la tenue de cette consultation.

Le MÉDAC sera aussi favorable aux votes consignés obligatoires pour les sociétés publiques. Sans des résultats de vote consignés, il croit qu'il est difficile d'évaluer le niveau et les fluctuations de l'appui aux questions votées. Ainsi que d'avoir une confirmation indépendante que tous les votes ont été comptés.

Interdire l'élection d'administrateurs par liste de candidats sera aussi du mémoire. Car elle ne permet pas aux actionnaires d'exprimer leur opinion sur chacun des candidats sur la liste. Le MÉDAC appuiera de plus des changements à la LCSA exigeant des élections annuelles et que les administrateurs soient élus par vote à la majorité des actionnaires pour améliorer leur responsabilité à l'égard de ces derniers.

Toujours concernant les droits de vote des actionnaires, puisque la détention des actions passe surtout dorénavant par des intermédiaires courtiers ou institutions financières et que le droit de vote direct est remplacé par

le vote par procuration, le MÉDAC cherchera à bloquer les possibilités de déformation de l'intégrité du vote, comme l'exercice « excessif » et le vote « vide » par des actionnaires sans intérêt.

L'existence de téléconférences et réunions d'actionnaires virtuelles sera soutenue par le MÉDAC, lui aussi sensible à la réduction des coûts et à la hausse de la participation. Mais il soulignera l'importance de ne pas s'y limiter pour préserver la capacité des actionnaires à échanger face à face avec la direction. Ainsi que l'importance de publier des documents sur les sites Internet, un atout pour le vote par procuration.

Il défendra également la capacité des épargnants à utiliser les propositions d'actionnaires et à bien les expliquer et les défendre lors des assemblées annuelles. Et ce, contre des obstacles procéduraux liés à la date limite pour soumettre une proposition et au temps de parole accordé lors des assemblées.

Par ailleurs, le MÉDAC n'oubliera pas de mentionner l'importance d'avoir deux personnes distinctes et indépendantes l'une de l'autre comme président du conseil et PDG. Puisque lorsque ce n'est pas le cas, fera-t-il valoir, la fonction de supervision de la direction par le conseil peut devenir inefficace.

Il exigera aussi enfin l'approbation des actionnaires pour les acquisitions diluant les intérêts des actionnaires. De même que la réduction des coûts et délais pour avoir accès au recours en cas d'abus et de meilleures solutions pour régler les abus. Et finalement, que les droits des véritables propriétaires soient élargis et incluent des droits des actionnaires inscrits comme les droits de vote et de dissidence.

Mémoire aux Autorités canadiennes

Comme d'autres intervenants consultés à l'automne 2013 pour l'élaboration de la méthode proposée de classification du risque, le MÉDAC croit qu'une méthode obligatoire harmonisée serait utile aux investisseurs en établissant une mesure mensuelle quantitative, objective, uniforme, comparable, cohérente, transparente et basée sur l'écart-type pour évaluer le niveau de risque associé à différents organismes de placement collectif (OPC). Tandis qu'à l'heure actuelle, les gestionnaires des OPC sont libres d'utiliser la méthode de classification du risque de leur choix. Le MÉDAC sera aussi entre autres favorable à l'introduction d'un document d'information sommaire pour les fonds négociés en bourse et à l'obligation de le transmettre dans les deux jours ouvrables après la souscription de titres de ces fonds.

Le MÉDAC, champion de la démocratie actionnariale

Fondé en 1995 par M. Yves Michaud, sous le nom d'Association de protection des épargnants et investisseurs du Québec (APÉIQ), le MÉDAC est la seule association d'actionnaires au Québec et au Canada vouée exclusivement à la défense des intérêts des investisseurs individuels. Son action libre et indépendante contribue grandement à l'amélioration de la régie d'entreprise dans l'intérêt de tous et de chacun.

Une association représentative et active

Organisme sans but lucratif regroupant plus de 1600 membres individuels ou institutionnels, le MÉDAC agit notamment en présentant des propositions aux assemblées d'actionnaires des sociétés cotées en Bourse afin d'améliorer la régie d'entreprise et le respect des droits de tous les actionnaires.

La première victoire, il y a plus de 15 ans

C'est à titre personnel que M. Yves Michaud, Le Robin des banques, fondateur de l'Association de protection des épargnants et investisseurs du Québec (APÉIQ, ancêtre du MÉDAC), a obtenu des tribunaux (jugement Rayle¹) que les grandes banques canadiennes inscrivent des propositions d'actionnaires dans leurs circulaires de direction convoquant l'assemblée générale annuelle, une première au Canada et un premier pas pour la démocratie actionnariale.

Une influence irremplaçable

Depuis cette date, plusieurs des propositions du MÉDAC ont été mises en application par les banques ainsi que par de nombreuses autres entreprises cotées en bourse et elles continuent de faire leur chemin (ex. : séparation des postes de président du conseil d'administration et de chef de la direction, divulgation des honoraires des auditeurs externes et des conseillers en rémunération, vote distinct pour chaque personne proposée à titre d'administrateur, vote consultatif sur la politique de rémunération des hauts dirigeants, présence des femmes au sein des conseils d'administration)

Un succès sans égal

Lorsque nécessaire, le MÉDAC saisit les tribunaux pour veiller aux intérêts des investisseurs individuels prenant l'initiative de mener des recours collectifs. Le premier, entrepris contre Cinar s'est soldé par une victoire sans précédent, car aucun recours collectif en valeurs mobilières intenté au Canada n'avait encore donné lieu à un dédommagement des actionnaires. Le second, entrepris contre Nortel a donné lieu à un règlement hors

¹ <http://medac.qc.a/documentspdf/qui/historique-Jugement-de-l-Honorable-Pierrette-Rayle-9-janvier-1997.pdf>

cour et un fonds a été constitué pour rembourser une portion des pertes subies par les actionnaires du Québec. Un troisième recours collectif a été autorisé par la Cour supérieure contre Manuvie et est toujours pendante devant les tribunaux.

Des positions avant-gardistes

Preuve que le MÉDAC a toujours été à l'avant-garde : sa toute première proposition concernait la rémunération des hauts dirigeants, l'un des problèmes aujourd'hui au cœur de l'actualité économique et financière. Plus récemment, le MÉDAC a entrepris une campagne pour l'abolition des options d'achat d'actions, un système de rémunération inique aux dépens des actionnaires et aujourd'hui aboli par un nombre croissant de grandes entreprises.

Un représentant crédible et écouté

En plus de son action directe auprès des sociétés cotées en Bourse, le MÉDAC ne manque jamais l'occasion de faire valoir, auprès des gouvernements et autres instances réglementaires, le point de vue des investisseurs individuels sur le fonctionnement des marchés financiers. Grâce à ses mémoires bien documentés, de nombreuses recommandations du MÉDAC font aujourd'hui partie de l'encadrement juridique des valeurs mobilières et des sociétés par actions.

Une formation efficace et reconnue

Grâce à son « Passeport MÉDAC », démarré en avril 2007 et reconnu par certains ordres professionnels et certaines associations québécoises, le MÉDAC participe à l'effort collectif pour améliorer les connaissances et compétences des Québécois en matière d'épargne et d'investissement.

Un mouvement indispensable

À l'évidence, les grands chantiers de formation des investisseurs individuels et de promotion de pratiques de régie d'entreprise justes, éthiques et équitables que le MÉDAC a entrepris en faveur de tous les actionnaires doivent se poursuivre sans relâche dans l'intérêt des épargnants et investisseurs du Québec, donc de l'ensemble de la collectivité.

Le MÉDAC a besoin de vous!

Un mouvement indispensable

Les grands chantiers de formation des investisseurs individuels et de promotion de pratiques de régie d'entreprise justes, éthiques et équitables que le MÉDAC a entrepris en faveur de tous les actionnaires doivent se poursuivre sans relâche. Ces chantiers sont dans l'intérêt des épargnants et investisseurs du Québec, donc de l'ensemble de la collectivité.

Appuyez le MÉDAC dans ses initiatives. Devenez-en membre dès maintenant.

Voire... offrez-en l'adhésion à vos proches. C'est presque un certificat-cadeau!

Adhésion au Mouvement d'éducation et de défense des actionnaires (MÉDAC)

Adhésion	☐ Individuel, 1 an : 35 \$	☐ Individuel, 3 ans : 100 \$	
	☐ OSBL—OBNL : 75 \$	☐ Institutionnel : 250 \$	
Don	☐ 25 \$ ☐ 50 \$ ☐ 100 \$ ☐ 200 \$		☐ Autre montant : _____ \$
Nom			Prénom
Adresse			
Ville			Code postal
Téléphone			
Courriel			
Païement	☐ Visa ☐ MasterCard		☐ Chèque ☐ Internet (voir medac.qc.ca)
Numéro			Date



Le MÉDAC est un organisme sans but lucratif voué à la défense des droits et intérêts des actionnaires, à la promotion de la bonne gouverne des entreprises et à l'éducation financière.

Mouvement d'éducation et de défense des actionnaires (MÉDAC)
82, rue Sherbrooke Ouest, Montréal, (Québec) H2X 1X3

514-286-1155 — télécopieur 514-286-1154 — 1-866-332-7347

admin@medac.qc.ca — <http://medac.qc.ca/>

Conseil d'administration : Daniel Thouin, président, Claire Joly, vice-présidente, Sylvie Brown, secrétaire, Beaudoin Bergeron, trésorier, Yves Michaud, fondateur, Micheline Brochu, Michelle Bussièrès, Fernand Daoust, Jean Dorion, Jacques Parizeau (conseiller spécial)

Impression : Imprimerie Vaillancourt inc.